

UNIVERSITÉ LAURENTIENNE
Code de conduite de la population étudiante
FORMULAIRE D'ENREGISTREMENT DE PLAINTES

Toutes les plaintes sont assujetties aux procédures dont fait état le Code de conduite de la population étudiante.

Il est possible d'obtenir des exemplaires du Code de conduite de la population étudiante, des documents complémentaires et des règlements aux bureaux suivants:

Vice-rectorat associé aux affaires étudiantes
Bureau de la vie étudiante

Instructions et distribution d'exemplaires:

- 1- Le formulaire d'enregistrement de plaintes doit être rempli par un agent ou une agente des plaintes en consultation avec le plaignant ou la plaignante.
- 2- Des photocopies de la plainte sont normalement fournies :
 - a) au plaignant ou à la plaignante,
 - b) au vice-recteur associé aux affaires étudiantes.

Informations de base

Plaignant ou plaignante:

Nom : _____

N° d'étudiant(e) : _____

Adresse locale : _____

N° de téléphone : () _____

Y a-t-il quelqu'un d'autre qui agit dans le cas de cet incident?

Défendeurs:

La plainte est déposée contre :

1. Nom : _____

Fonctions sur le campus : _____

Département / École : _____

Autres informations : _____

2. Nom : _____

Fonctions sur le campus : _____

Département / École : _____

Autres informations : _____
